



Notation ICT TCT

A chaque année, sa nouveauté

Fiche d'objectifs et d'évaluation et Fiche Individuelle de Compétence, de mobilité et de besoins de Formation

En l'an +1 après la mise en place de la convention collective de la métallurgie, l'évolution du système de notation des agents ICT TCT semblaient nécessaire.

C'était sans compter un calendrier très étalé.

En effet, la campagne de notation se répand sur plus de 4 mois. C'est une période peu ou pas agréable qui, au-delà du simple ressenti, mérite un traitement particulier en terme de RH.

Plus la campagne est longue, moins les gestionnaires auront de temps pour traiter les FOE ! Quand on connaît les délais de paiement des leviers, il y a fort à parier qu'entre le moment où les FOE sont validées par le premier notateur et le versement des leviers relatifs à la FOE, il y aura plus d'un an qui s'écoulera !

Effectifs

La CGT a à nouveau demandé des renforts en gestionnaire Rh à l'AIA en matière de suivi des éléments variable de salaire des ICT TCT.

Au moins deux agents à temps complet pour s'occuper des 300 ICT TCT de l'établissement ce n'est pas trop demander.

Fiche d'objectifs et d'évaluation FOE

Dans l'esprit d'un CREP pour les fonctionnaires, ce document est déterminant pour la carrière de l'agent. Aussi, la CGT, invite tous les agents notés

et notateurs à bannir toute forme de notion discriminatoire dans la FOE : (maladie, sexisme, appartenance syndicale etc.)

A suivre également, le passage d' « objectif non atteint » en « devenu non pertinent » si leur non atteinte relève d'un événement extérieur à la volonté de l'agent. Cela pourrait avoir une incidence sur les leviers.

Dans le cas contraire nous vous invitons à nous contactez pour formuler vos recours.

A la main de l'agent noté, la Fiche Individuelle de Compétence, de mobilité et de besoins de Formation FICF est intégrée à la FOE. C'est au notateur de reporter ces éléments.

Circuit de validation

- 1- La convocation doit avoir lieu a minima 8 jours avant l'entretien.
- 2- La FOE est signée par le 1^{er} évaluateur;
- 3- La FOE est transmise à l'agent et signée
- 4- Le second évaluateur remplit l'onglet qui lui est dédié.
- 5- Une fois celle-ci signée (délai de 8 jours), l'agent rédige ses observations dans le cartouche dédié et, le cas échéant, faire un recours.

A l'issue du circuit, la commission d'arbitrage aura lieu fin mai.

Clermont Ferrand, le 14 février 2025